

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

**AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 277,
CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nédélec :

QUE le conseil municipal de Nédélec procédera à l'adoption du règlement numéro 277, intitulé « *Règlement sur le traitement des élus municipaux* », lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le **lundi 12 janvier 2026, à 19 h**, à la salle du conseil située au **33, rue Principale, Nédélec**;

QUE ce règlement a pour objet de fixer le traitement des élus municipaux conformément aux dispositions légales en vigueur;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

Fait à Nédélec, ce 11^e jour de décembre 2025 à Nédélec

Lise Dénommé
Lise Dénommé
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nédélec, certifie avoir publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, en affichant une copie à l'endroit désigné à cette fin par le conseil municipal, le 11 décembre 2025].

En foi de quoi, je signe le présent certificat.

À Nédélec, ce 11^e jour de décembre 2025

Lise Dénommé
Lise Dénommé
Directrice générale et greffière-trésorière